



**PRÉFET
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



BILAN 2022

**Protocole départemental de
prévention et de lutte contre
les violences faites aux femmes**



2020 - 2023

*Comité local d'aide aux victimes dédié à la lutte contre les violences conjugales
en Indre-et-Loire*



INTRODUCTION

Objectif du bilan

Permettre une photographie annuelle des actions du collectif constitué de partenaires signataires du protocole. Ce n'est pas un bilan d'activité des organismes mais une mise en lumière de ce qui est fait collectivement sur cette problématique de sécurité et de santé publique en Indre-et-Loire.

Ces données sont constitutives d'un observatoire des violences faites aux femmes en Indre-et-Loire, porté par la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité. Les outils développés sont à disposition sur le site de la préfecture et sur le site des acteurs porteurs de projets.

Ce bilan doit permettre de :

1. Rendre visible les violences faites aux femmes et valoriser les réponses du réseau
2. Quantifier les efforts de communication, de prévention et de formation qui permettent de maintenir un niveau d'information soutenu et une professionnalisation des acteurs pour une meilleure prise en charge
3. Améliorer la qualité et la fluidité des accompagnements
4. Renforcer les axes qui n'ont pas été suffisamment développés

La méthode

Les partenaires sont invités à renseigner des indicateurs correspondant aux 7 axes sur lesquels repose le protocole. Les réponses quantitatives sont complétées par des apports qualitatifs.

Le taux de réponse est de 76% (67 % pour 2021). Le taux de réponses est supérieur au bilan 2021, 55 structures sur 71 ont répondu. Depuis 2017, la collecte des données est effectuée par voie dématérialisée. Un travail sur l'harmonisation des indicateurs a été mené pour le protocole 2020-2023.

Certaines données étant partielles (non connues, incomplètes, non renseignées), et la prudence étant de rigueur en matière de données chiffrées, **ce sont plus des éléments de tendance qui sont présentés que des statistiques.**

Préfecture d'Indre-et-Loire
Bilan réalisé et édité par la DDFE

Délégation départementale aux Droits des Femmes et à l'égalité F/H
(DDFE 37)

Marie Roussel-Stadnicki, Déléguee départementale
02.47.70.25.58 / 07.86.52.28.54 - marie.roussel-stadnicki@indre-et-loire.gouv.fr

INFORMATION - COMMUNICATION

Plaquettes « vos contacts en département » éditées par la DDFE (5000/ an.) Les structures ont également diffusé leur propre communication. Des affichages ont été faits.

3593
plaquettes « vos contacts en 37 » distribuées

92
actions de communication médias

Au-delà de la communication dans les médias, les publications sur les sites de l'ensemble des partenaires sont importantes. Des informations sont également publiées sur le site de la préfecture, ongle DDFE.

Augmentation par rapport à 2021, suite à la fin de la crise sanitaire.

34
manifestations grand public

7802
personnes sensibilisées

Les sensibilisations sont des informations descendantes courtes qui permettent essentiellement de faire prendre conscience du problème. Faible baisse passant de 8777 personnes sensibilisées en 2021 à 7802 en 2022.

Les actions de sensibilisation spécifiques regroupent : les marches exploratoires, les enquêtes de terrain, des sujets spécifiques, entreprises, portes ouvertes...

80
actions de sensibilisation spécifique

100 000 étuis à pain portant le violentomètre et le 39 19 ont été distribués en zone gendarmerie

Statistiques des forces de l'ordre (DDSP-Gendarmerie) et du Parquet

La gendarmerie avait noté une augmentation des interventions VIF de 15,7% en 2020, Les faits de violences intrafamiliales contre des femmes sont passés de 1294 en 2020 à 1287 en 2021 puis à 1081 en 2022.

En ZG , **1081**
interventions
et **1007**
plaintes pour
VIF

En zone gendarmerie, les données recensées correspondent à l'ensemble des **violences intra-familiales faites aux femmes**. Le nombre d'interventions a diminué de 16,5% depuis 2021 alors que le nombre de plaintes a proportionnellement augmenté depuis l'année dernière, avec +16,3% de plaintes.

En ZP, **881**
interventions
et **761**
plaintes pour
VC

Pour la police nationale, les données recensées correspondent aux **violences conjugales uniquement**. 761 plaintes sont recensées en 2022 soit une hausse de 48 % par rapport à 2021.

En zone police : en revanche, les interventions pour violences conjugales restent stables pour 2022.

En zone police comme en zone gendarmerie, si le nombre d'interventions décroît légèrement, les plaintes se sont multipliées .

Forte augmentation des plaintes poursuivies par le Parquet, qui ont triplé depuis 2019 (2019 : 129, 2020 : 221, 2021 : 371 poursuites et 2022 : 433)

175 mesures d'alternatives aux poursuites (légère augmentation)

Protection
Le tribunal judiciaire possède **50 téléphones grave dangers** (TGD) (forte hausse)

Hausse des ordonnances de protection passant de 20 en 2021 à 31 en 2022.

433
plaintes
poursuivies

En Indre-et-Loire, on déplore **1 féminicide** en 2022 et 4 tentatives violentes.

Sur une année en moyenne, près de 230 000 femmes sont victimes de violences conjugales physiques et/ou sexuelles (seules 18% d'entre elles portent plainte).

En 2022 : **147 femmes sont décédées en France** selon les rapports des associations.

Une femme meurt en moyenne tous les trois jours sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint.

En 2022, plus de 157 000 policiers et gendarmes ont été formés à l'accueil de victimes de violences intra-familiales ainsi que 100 % des élèves.

En Indre-et-Loire, les violences sexuelles enregistrées par les services de police et gendarmerie ont augmenté de 28 % en 2022. Les harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeurs ont quant à eux augmenté de 59 % passant de 110 en 2021 à 175 en 2022.

Deux intervenantes sociales en commissariat et en gendarmerie forment un relais efficace entre les forces de l'ordre et les acteurs sociaux de notre territoire, en particulier dans le cadre des violences intra-familiales.

ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

Les chiffres donnés peuvent doubler puisque les victimes peuvent être reçues dans plusieurs structures dans leur parcours, mais ils renseignent sur l'activité et la prise en charge.

En 2020, 4 828 femmes victimes furent accueillies. En 2021, 4552. Il est en forte augmentation en 2022. Ce chiffre a triplé depuis 2019.

Le chiffre est en forte baisse.

6554
femmes
accueillies victimes
de violences sur
le réseau

1095
femmes victimes
de violences
accompagnées
socialement

Chiffre qui a doublé depuis 2021.

356
femmes
suivies
psychologique
ment

Pour rappel : l'accueil de jour est pour les femmes seules avec ou sans enfants de 9h30 à 17h30.

C'est un lieu convivial pour échanger, écouter, soutenir et partager. De plus, ce lieu donne accès à une cuisine + à une douche et à des activités variées proposées.

Ce chiffre est en augmentation.

114
femmes
accueillies en
accueil de
jour

1556
femmes
accompagnées
juridiquement

Chiffre stable France Victimes 37 est clairement identifiée droit pénal et le CIDFF droit civil.

Depuis 2022, France Victimes 37 est chargé par le parquet de prévenir systématiquement les victimes de la sortie de détention des auteurs et d'évaluer une protection éventuelle.

146
femmes
accueillies en
HU avec 68
enfants

Le nombre de femmes + enfants accueillies équivaut à 27 688 nuitées en 2022 dont 4 805 en hôtel.

Si le nombre de femmes accueillies en HU est en légère augmentation le nombre de nuitées lui a augmenté de 200 %. Par ailleurs, 31 femmes et 45 enfants victimes de violence ont été accueillis en CHRS.

ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

Depuis la mise en place de ce protocole en 2007, 1000 femmes ont pu être relogées.

RAPPEL : la procédure spécifique validée dans le cadre du protocole doit être respectée.

4 bailleurs sont signataires du protocole bailleurs : Val Touraine Habitat, Touraine logement, Tours Habitat et Ligéris.

C'est un mode de prise de parole qui est très complémentaire du suivi psychologique.

Avec la loi du 13 avril 2016, une commission départementale réglementaire est installée depuis décembre 2017. Son rôle : accompagner les parcours de sortie de la prostitution des personnes qui en sont victimes.

6 femmes sont engagées pour un PSP en 2022. (Chiffres en augmentation).



3500 consultations totales aux UMJ; dont 687 pour violences conjugales, 610 pour violences sexuelles, 975 mineurs,
1377 consultations à la Maison des femmes

Ce chiffre est en hausse chaque année.

Il sont attribués pour une durée moyenne de 5 mois. On constate **une forte hausse de la mobilisation de ce dispositif de protection. 50 TGD sur le ressort.**

Ateliers d'escrime thérapeutique, séances d'équithérapie. Ateliers proposés en grande majorité par Dire et Guérir.

Distribués par le 115. Forte hausse des besoins de bons taxis en 2022. Pour rappel : Ce dispositif permet aux victimes de violences conjugales de rejoindre gratuitement et facilement un hébergement d'urgence ou de se rendre à des rendez-vous au cours desquels elles doivent faire valoir leurs droits (santé, police ou gendarmerie, justice...). Il est destiné aux victimes de violences conjugales ayant une difficulté de transport

ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS

Ce dispositif, porté par le CIDFF, est sous calibré et va s'élargir fin 2023. La demande est importante et la prise en charge nécessaire pour lutter contre les souffrances des enfants et faire de la prévention afin d'éviter la reproduction des comportements. (Chiffres en baisse par rapport à 2021)

France Victimes, Planning Familial 37

143
enfants
accompagnés
psychologiquement



Ce dispositif a été créé pour palier aux délais de traitement trop longs des dispositifs de droit commun. Il n'a pas vocation à s'y substituer.

Ce n'est pas une prise en charge thérapeutique, mais un accompagnement psychologique et d'évaluation. Les enfants sont vus sur 3 sites : Anne de Beaujeu, Albert Camus, CIDFF.

553
entretiens



21
orientations
thérapeutiques



Vers les dispositifs thérapeutiques de droit commun, les pédopsychiatres...

658
accompagnés
par d'autres
structures



35
enfants
voyant leur père
dans un lieu
neutre

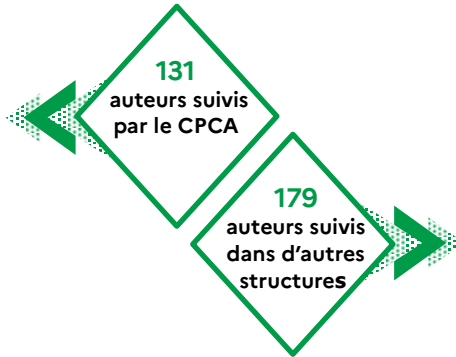


40
« passages de
bras » dans un
lieu neutre

L'espace de rencontre est géré par l'association Médiations & Parentalité

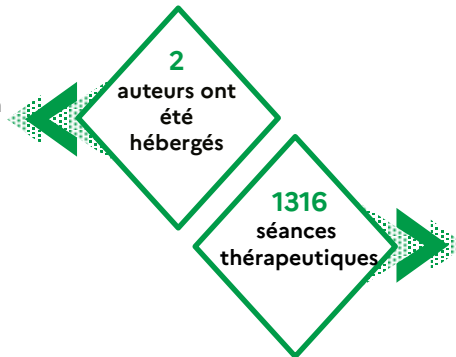
57 signalements ou informations préoccupantes d'enfants co-victimes dans le cadre de violences conjugales ont été réalisés par la DSDEN en 2022

RAPPEL : le centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA) mène un suivi thérapeutique destiné aux auteurs de violences au sein du couple. Des stages spécifiques pour les primo-délinquants sont mis en place. 131 est le nombre d'auteurs sur les 3 prises en charge : individuelles, groupes, stages.



Suivi psychologique en milieu carcéral et en association.. Il n'a pas forcément de visée thérapeutique. 279 séances thérapeutiques hors CPCA. Chiffre de l'ARCA et de l'ACJET uniquement.

Les auteurs sont hébergés en HU, lors d'une éviction pour violence sans solution d'hébergement par un tiers. En 2022 seulement 2 auteurs ont été hébergés par rapport à 12 l'année dernière.



Reprise à la hausse des prises en charge après une forte chute en 2020/2021.

L'ACJET a suivi 80 auteurs de violences conjugales en contrôle judiciaire en 2022.

Chiffres du SPIP non communiqués.

FORMATION DES ACTEURS

Dont 818 personnels du réseau des signataires du protocole.
Forte augmentation des professionnels formés sur le territoire !
Le réseau s'enrichit des soignants avec les sages-femmes, infirmiers, médecins, etc.
Des maires et élus communautaires, ainsi que des agents municipaux ont été sensibilisés.



4203
professionnels
formés



63
formations
dispensées aux
étudiants

On mesure l'importance de la formation initiale sur les questions de violences. Le nombre de formations a doublé entre 2021 et 2022.

Reprise à la hausse : ITS, Croix Rouge, Université, IUT...



2457
étudiants
formés



71
formations
dispensées

Les formations portent sur du face à face pédagogique, des journées d'étude, des séminaires.

ACTIONS DE PRÉVENTION

Depuis 5 années consécutives, de plus en plus de partenaires interviennent auprès des jeunes en établissements scolaires et dans tous les espaces où se trouvent des jeunes.

944
interventions
par le réseau

Les interventions dans les centres d'éducation spécialisée (ITEP, IME...) sont nécessaires. Certaines structures, comme le PF 37, informent de manière transversale sur tous les axes. (respect mutuel, égalité, mixité, déconstruction des stéréotypes...) Il est évident que nous avons des doubles comptages mais le nombre de personnes touchées double. Il faudrait que les informations liées à cet indicateur soient affinées (mise en place de l'inventaire des actions). Double comptage probable (DASEN + structures externes à l'Éducation Nationale.

L'université a sensibilisé 30 000 étudiants aux violences faites aux femmes. Le chiffre a triplé grâce à la mobilisation de l'université et des associations.

5 501
élèves
informé.e.s sur
les violences
faites aux
femmes

Avec la prégnance des situations de harcèlement un effort particulier sur ce type d'information a été fait.

10 943
élèves
informé.e.s sur
le respect
mutuel

98 000
élèves
informé.e.s sur
le harcèlement

L'ensemble des élèves du département ont reçu une information sur le harcèlement et les associations /institutions ont réalisé des actions de prévention auprès de 112 établissements scolaires.

Outre la Délégation aux Droits des Femmes et à l'Égalité, les signataires ayant participé au bilan 2022 sont :

ACJET 37
Amicale Montoise d'Escrime
ARCA
Association des Maires d'Indre-et-Loire
CAF 37
CCAS de Tours
Communauté de Communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher
CCAS Joué-Lès-Tours
Communauté de communes Loches Sud Touraine
Communauté de communes du Val d'Amboise
Communauté de communes Tours Ouest Val de Loire
CPCA Centre Val de Loire
CPTS Nord Touraine
CH de Chinon
CHRU de Tours
CHRS A.Camus
CHRS et CHU Anne de Beaujeu
CIDFF
Conseil Départemental
CPCA Centre val de Loire
CRIAUS CVL
DSDEN 37
DDSP
Dire&guérir des violences sexuelles
ESJ/PAEJ
France Victime 37
Gendarmerie Nationale
IML/UMJ/Maison des femmes
INTERM'AIDE Secours Catholique
Jeunesse & habitat
KEOLIS Tours
La Parenthèse
LIGERIS
Mairie de La Riche
Mairie de Tours
Maison des droits de l'enfant de Touraine
Médiation & parentalité 37
Mission locale de Touraine
MSA Berry-Touraine
Mouvement du nid 37
Pays Loire Touraine
Pays Loire nature
Planning Familial 37
Résidence sociale COALLIA
SIAO 37
Tours Habitat
Touraine logement
Tribunal judiciaire de Tours
UEAJ Val de Loire
UDAF d'Indre et Loire
Université de Tours
Val touraine habitat
Ville de Saint Cyr sur Loire
Ville et CCAS de Joué-Lès-Tours



Protocole 2020-2023

1. Introduction : modalités de fonctionnement, valeurs partagées et actions collectives, axes traités
2. Orientations nationales et informations
3. Priorités départementales issues des bilans et en lien avec les orientations nationales (Plans nationaux Grenelle)
4. Indicateurs qualitatifs et quantitatifs clairs et partagés par tous
5. Outils partageables sur la communication, la prévention et le suivi des victimes, co-victimes et auteurs
6. Articulation avec les contrats et conventions pour plus de lisibilité
7. Engagements, indicateurs et coordonnées (référent.es formé.es)
8. Annexes (informations juridiques, charte éthique et partage d'informations, fiches sur les outils de communication, les dispositifs et procédures, liens utiles)



**Délégation aux droits des femmes et à l'égalité
entre les femmes et les hommes**

<http://www.indre-et-loire.gouv.fr/Politiques-publiques/Droits-des-femmes-et-egalite-entre-femmes-hommes/Prevention-et-lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes>



**PRÉFET
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*